**ACTE D'ENGAGEMENT D'UN CONCESSIONNAIRE, DELEGATAIRE**

**OU PRESTATAIRE DE SERVICES**

Les données désignées ci-après sont la propriété des signataires de la convention « Mise en œuvre d’un partenariat technique et financier pour la diffusion d’un fond de plan « très grande échelle » sur le territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays Basque au format d’échange PCRS (Plan du Corps de Rue Simplifié) ».

- L’ortho PCRS image ;

- Les mises à jour en continu du PCRS.

Ces fichiers sont mis à la disposition :

**Du concessionnaire, délégataire ou prestataire de services** :

Nom, raison sociale :

Siège social :

N° de SIRET :

Code juridique de l'établissement :

Ci-après désigné **“ le dépositaire ”,**

**Par le bénéficiaire des données** de la convention « Mise en œuvre d’un partenariat technique et financier pour la diffusion d’un fond de plan « très grande échelle » sur le territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays Basque au format d’échange PCRS » :

Nom, raison sociale :

Siège social :

N° de SIRET :

Ci-après désigné

**“Par le bénéficiaire**

**Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature par le dépositaire du présent acte d'engagement.**

**Par le présent acte, le dépositaire :**

* reconnaît avoir pris connaissance des spécifications techniques des données préalablement à la signature du présent acte,

* s'engage à n'exploiter les données des signataires de la convention « Mise en œuvre d’un partenariat technique et financier pour la diffusion d’un fond de plan « très grande échelle » sur le territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays Basque au format d’échange PCRS », sous toute forme et sous tout support, que pour autant que cette exploitation est strictement liée et s'exerce pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le bénéficiaire des données des signataires de la convention « Mise en œuvre d’un partenariat technique et financier pour la diffusion d’un fond de plan « très grande échelle » sur le territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays Basque au format d’échange PCRS », et s'interdit tout autre utilisation des fichiers et des données qu'ils contiennent,

* s'engage à détruire les données des signataires de la convention « Mise en œuvre d’un partenariat technique et financier pour la diffusion d’un fond de plan « très grande échelle » sur le territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays Basque au format d’échange PCRS » et tout document dérivé de ces données qu'il n'aurait pas eu à restituer au concessionnaire pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution du contrat de prestation, et à n’en conserver aucune copie,

* s'interdit notamment toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans l'autorisation expresse des signataires de la convention « Mise en œuvre d’un partenariat technique et financier pour la diffusion d’un fond de plan « très grande échelle » sur le territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays Basque au format d’échange PCRS »,

* reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard des signataires de la convention « Mise en œuvre d’un partenariat technique et financier pour la diffusion d’un fond de plan « très grande échelle » sur le territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays Basque au format d’échange PCRS »,

Le bénéficiaire s’engage à transmettre l’acte d’engagement signé par le dépositaire à l’autorité locale compétente, soit la Communauté d’Agglomération du Pays Basque désignée dans la convention.

Fait à .................................... , le ..................................................................

Le **dépositaire** (nom et qualité) Signature